

La CGT exige l'ouverture d'urgence d'Assises de l'alternance

Cette semaine, le Medef communique sur l'apprentissage à partir d'une enquête téléphonique réalisée auprès de 601 entreprises dont aucune caractéristique (taille, secteur...) n'est précisée. Quelle part pour les entreprises TPE et PME, principales intéressées par l'apprentissage ? Il dramatise outrageusement la situation en France alors même que la situation en Europe, y compris en Allemagne, est loin d'être au beau fixe.

Cette opération de communication est un nouveau prétexte pour réclamer de nouvelles aides aux employeurs. Elle participe de la croisade engagée par Pierre Gattaz contre le « coût du travail » : il faudrait maintenant un apprenti à coût zéro !

Le Medef voudrait faire croire qu'il prend l'initiative d'exiger une réforme globale de l'apprentissage, alors qu'il a refusé toute concertation lors de l'élaboration de la loi de mars 2014 sur la formation professionnelle et l'apprentissage, quand la CGT proposait d'ouvrir une réflexion ambitieuse sur l'alternance.

Il devrait plutôt faire le bilan de son « Pacte de l'alternance », affiché en octobre 2013 pour prétendument faire face à la diminution du nombre de contrats d'apprentissage, plutôt que de se dédouaner de ses responsabilités. Pire, il n'avance aucune analyse sur la nécessaire revalorisation de la formation initiale professionnelle dans son ensemble.

Pourtant, la voie professionnelle et technologique scolaire en lycée forme la très grande majorité des jeunes avec des niveaux de réussite supérieurs et de moins en moins de rupture en cours de formation, contrairement à l'apprentissage. L'une comme l'autre voie s'appuie sur une démarche inductive, c'est-à-dire sur les observations et expériences menées au lycée ou au CFA et en entreprise pour formaliser les savoirs.

En miroir, le taux d'emploi des apprentis sept mois après leur sortie de formation accuse une baisse de 6% entre 2012 et 2013, 65% ayant obtenu un emploi et 30% se trouvant au chômage. Cela pose la question des véritables freins au développement de la voie professionnelle : orientation scolaire par défaut, discrimination à l'embauche, déréglementation du code du travail notamment en matière de sécurité pour les mineurs, faiblesse des exigences en matière de tutorat en entreprise, mise en concurrence entre le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation...

Le discours patronal récurrent contre la formation initiale diplômante, les référentiels de diplôme, leur reconnaissance placée sous la responsabilité de l'Etat n'est pas crédible. En effet, c'est bien de plus de qualification dont a besoin notre économie. C'est bien d'une formation initiale de qualité permettant une évolution par la formation professionnelle continue tout au long de la vie dont ont besoin les salariés.

Déqualifier, spécialiser à outrance, réclamer des modules exclusivement adaptés aux exigences des employeurs d'un secteur ou d'un bassin d'emploi est un non-sens économique ! Or, c'est ce qui est avancé par le Medef quand, par exemple, il remet en cause l'organisation annuelle de la formation en CFA, quand il préconise une flexibilité extrême de l'entrée en formation des apprentis en formation tout au long de l'année en fonction des contrats, et une mixité des publics généralisée !

Le Premier ministre envisage une nouvelle réunion sur l'apprentissage le 12 mai : la CGT, quant à elle, exige que s'ouvrent d'urgence des Assises de l'alternance pour prendre enfin en compte l'ensemble de la formation initiale professionnelle, du CAP à l'enseignement supérieur.

Montreuil, 17 avril 2015